

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# Plan de lutte

contre la difficulté scolaire  
en lycée professionnel

Rentrée 2012

Présentation .....	3
I - Réconcilier l'élève avec le scolaire et les apprentissages .....	6
II - Optimiser les pratiques pédagogiques individuelles et collectives .....	9
III - Renforcer l'engagement partagé au sein d'une politique d'établissement .....	14
Conclusion .....	18

*Le lycée professionnel constitue un enjeu particulièrement important au regard de la réussite de tous les élèves.*

*Au cœur de la lutte contre la difficulté scolaire, il doit tout à la fois assurer, consolider et stabiliser l'acquisition des fondamentaux tels qu'ils sont définis dans le socle commun et construire les compétences ainsi que les attitudes indispensables à l'exercice professionnel et à l'insertion sociale.*

*Le lycée professionnel ne manque pas d'atouts dans cette entreprise. Il peut s'appuyer sur l'engagement des équipes enseignantes et éducatives et exploiter pleinement l'expérience acquise depuis des décennies dans la prise en compte des difficultés d'apprentissage. L'articulation entre formation générale et formation professionnelle, ainsi que celle entre établissements de formation et entreprises, lui permet de proposer des dynamiques nouvelles, porteuses de motivation et de remobilisation.*

## Ne laisser personne au bord du chemin

À l'issue du collège, le lycée professionnel scolarise, pour partie, des jeunes rencontrant d'importantes difficultés d'apprentissage. Ces lycéens ont bien du mal à se projeter dans leur avenir tant sur le plan scolaire, professionnel que personnel. Après douze à quatorze ans de scolarité, ces élèves qui éprouvent des difficultés, remontant parfois à l'école primaire, arrivent au lycée professionnel sans maîtriser totalement les compétences fondamentales, malgré tous les dispositifs et aides qui leur ont été proposés tout au long de leur scolarité. Refusant tout déterminisme et toute résignation et parce qu'il n'est pas « trop tard » pour faire faire à ces jeunes l'expérience de la réussite, nous engageons une mobilisation collective pour « ne laisser personne au bord du chemin ». Ce plan est structuré en trois axes complémentaires : le premier centré sur l'élève, le second sur les enseignements et le dernier sur l'établissement, lieu de mise en cohérence de l'action de chacun.

## Un plan de lutte contre la difficulté inscrit dans l'ensemble des mutations engagées

Ce plan de lutte n'est pas une réponse isolée ; il s'articule avec l'ensemble des actions et des politiques engagées au sein du lycée professionnel tant au plan national qu'académique.

- **La réforme de la voie professionnelle**, engagée il y a trois ans, doit permettre de développer, en articulation étroite avec les pratiques de classe et les besoins de chacun, une personnalisation des aides et accompagnements.
- **La prévention du décrochage et la lutte contre l'absentéisme** ont été fortement relayées au sein de l'académie de Créteil, notamment au moyen d'un suivi renforcé et d'une personnalisation des parcours passant notamment par le développement des GAIN (groupe d'aide à l'insertion).
- **La montée en puissance du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations** dès le collège, mais aussi au lycée, devrait permettre d'améliorer l'éducation à l'orientation.

- **Le développement des actions de liaison avec les collègues** tant en direction des élèves, des professeurs que des familles doit permettre de lutter contre le discours dévalorisant qui accompagne encore trop fréquemment l'orientation en voie professionnelle.
- **La mise en œuvre du socle commun** qui se développe au sein des collègues doit se poursuivre au lycée professionnel, afin de garantir à chacun la maîtrise de toutes les compétences constitutives des acquis fondamentaux.

## La difficulté scolaire : une notion complexe

La notion de difficulté scolaire peut s'identifier comme un écart à la norme ; cette norme peut être appréhendée en termes de performances scolaires en référence à des attendus ou bien encore en termes de rapport à l'école en référence à des comportements jugés comme peu adaptés au cadre scolaire.

Les causes de la difficulté scolaire sont rarement univoques ; des registres différents des apprentissages sont donc en jeu : scolaire, cognitif, culturel, symbolique. Parmi elles, on retrouve :

- **des difficultés d'ordre affectif :**
  - liées au statut de l'élève, avec une difficulté ou une incapacité de l'élève à s'inscrire dans un rapport positif au savoir, à l'école et aux enseignants.
  - liées à l'identité de l'élève avec une difficulté ou une incapacité de l'élève à vivre des situations de communication harmonieuses, à s'engager dans un projet, à s'autoriser à penser par lui-même, en dehors du groupe.
- **des difficultés d'ordre scolaire :**
  - dites instrumentales : ces difficultés viennent pour partie de procédures et de savoir-faire « de base » (tables de multiplication - identification des mots - geste graphique...) non disponibles ou non automatisés, ce qui crée une surcharge cognitive empêchant de traiter les activités nécessitant une forte attention (résolution de problèmes - compréhension - production de textes...), et pour une autre partie d'une défaillance de la mémoire et de l'attention. Ces difficultés se manifestent par une maladresse repérable par un manque de soin, par exemple, une lenteur, une faiblesse dans l'autonomie, des difficultés dans la structuration du temps et de l'espace et par des défaillances dans l'accès au code de l'écrit.
  - dites cognitives : ces difficultés **sont liées à un déficit** (pas à une déficience) **de construction de la pensée**. L'élève a du mal à construire une pensée déductive, a du mal à anticiper, à formuler des hypothèses, à décontextualiser les connaissances acquises et à les réutiliser dans un autre contexte d'apprentissage, à réinvestir les connaissances acquises lors des activités d'apprentissage dans une tâche plus complexe, à passer à l'abstraction...

L'origine des difficultés est très fréquemment attribuée à l'environnement de l'élève (familial, scolaire, groupe de pairs), voire à l'élève lui-même (capacités cognitives ou faiblesse de mobilisation/investissement). Peu d'équipes évoquent les pratiques pédagogiques et le « rapport à l'école », qui peuvent pourtant conduire à renforcer les malentendus sociocognitifs.

En effet, pour des tâches identiques, les élèves ne mobilisent pas les mêmes schémas cognitifs ; l'élève en difficulté percevra la tâche comme ayant une fin en soi, sans nécessairement faire le

lien avec les apprentissages qu'elle porte ; il accentuera donc ses efforts sur le résultat présupposé attendu de la tâche sans la relier au sens global de l'activité et donc sans construire de nouveaux concepts liés aux objets de savoir.

Les dispositifs de remédiation mettant en œuvre des pratiques pédagogiques identiques semblent avoir une efficacité limitée. C'est pourquoi, il est essentiel que l'ensemble des activités d'aide et de soutien mises en œuvre soient explicitées, ancrées sur la classe qui reste le cadre à privilégier et que l'élève soit associé tant aux objectifs poursuivis qu'aux tâches définies à partir de ses besoins.

## La lutte contre la difficulté scolaire

- appelle une prise en compte globale du lycéen, avec un investissement positif sur les potentialités du jeune ;
- suppose la mise en œuvre d'une « pédagogie de la réussite », avec des gestes professionnels donnant sens au savoir ;
- requiert une action tant pédagogique qu'éducative qui doit articuler des réponses, pour une part collectives au sein de la classe et pour une autre part individuelles au sein de l'accompagnement personnalisé ;
- nécessite une mise en cohérence entre ce qui se fait durant le temps scolaire et les activités de projet en faisant entrer « l'exceptionnel du projet » dans l'ordinaire des apprentissages menés en classe au quotidien ;
- appelle un travail en direction des élèves, de leurs familles et des partenaires, notamment les « tuteurs d'entreprise » ;
- suppose une réflexion globale tant sur le fonctionnement interne de l'établissement, les pratiques pédagogiques qu'à l'externe, notamment en termes d'identité collective et d'image de l'établissement.

## Créer le déclic

- S'il est souvent fait référence à « l'élève de lycée professionnel », cette entité mérite cependant d'être interrogée tant elle est diverse. Entre l'élève ayant un projet professionnel et celui arrivant « par défaut » ou pour des raisons de proximité, entre l'élève de CAP et l'élève de seconde Bac pro, entre l'élève venant de SEGPA et l'élève arrivant dans la voie professionnelle après une seconde générale, les compétences sont souvent bien différentes et les motivations très hétérogènes, ce qui nécessite des prises en charge adaptées.
- Une partie des élèves rencontrent des difficultés scolaires importantes, notamment dans les domaines de l'enseignement « général ». Comme le souligne le Haut Conseil de l'éducation « *les disciplines générales sont fréquemment associées à un passé scolaire rejeté, mais un déficit dans ces disciplines empêche la plupart du temps de réussir dans les matières professionnelles* ». La plupart des élèves qui cumulent difficultés scolaires et comportementales ont une estime de soi très dégradée et montrent une faible appétence pour les apprentissages. Pour prendre en compte leurs besoins, une action collective est indispensable dès l'entrée dans la voie professionnelle et dans la suite du parcours scolaire pour casser la spirale de l'échec et redonner du sens aux apprentissages visés et au scolaire.

## Pistes de travail

### • Réussir l'accueil dans la voie professionnelle

Il s'agit d'accueillir l'élève, de favoriser une identification positive de l'établissement, de rompre avec la vision de l'établissement scolaire telle qu'elle résulte des années collège et de proposer à l'élève un accompagnement de proximité.

- Accueillir l'élève et lui permettre de se projeter positivement dans les formations organisées en confortant et en développant les multiples actions, d'ores et déjà engagées dans les établissements de la voie professionnelle.
  - Réduire l'écart entre les représentations qu'il a du métier, des formations y préparant et la réalité de ces mêmes formations. Les modalités seront bien évidemment à adapter en fonction des établissements et du moment où les inscriptions sont stabilisées : accueil spécifique fin juin ou début septembre, stage de rentrée, entretiens personnalisés, tutorat avec des élèves ou des professeurs, parrainage par d'anciens élèves ou des professionnels lors de « baptêmes de promotion », cérémonie de rentrée avec remise d'un objet symbolique en lien avec le métier...
  - L'accueil en classe de première, pour les élèves issus de CAP et ceux venant de seconde générale, permettra de repérer les difficultés éventuelles et favorisera l'intégration de ces élèves. En développant cet accueil, il s'agit de donner du sens aux formations proposées, de permettre à l'élève de se (re)mobiliser dans une dynamique de formation et de lui proposer un suivi personnalisé.
- ### • Exploiter le projet professionnel pour créer une motivation nouvelle

Pour une part, les élèves de la voie professionnelle ont connu des difficultés d'apprentissage qui les ont marqués. Outre l'entrée en lycée qui apporte de nouveaux horizons, la dimension « formation professionnelle » doit permettre de relancer la motivation, de « donner du sens » en fondant les apprentissages réalisés, pour peu qu'il y soit clairement référé.

- **Rompre la segmentation des temps et des rythmes scolaires et professionnels** en clarifiant ce que je vais apprendre et savoir faire dans le courant de l'année. Pour donner du sens et permettre l'identification par les élèves des acquisitions visées, il est essentiel de donner des objectifs concrets à court et moyen termes. Une « **feuille de route** » reprenant les compétences visées (ce que je saurai faire à la fin du trimestre et de l'année) gagnera à être instituée et présentée lors de l'accueil. Elle servira de « **fil rouge** » pour concrétiser le parcours de formation.
- **Mieux articuler le travail scolaire et les apprentissages sous-tendus par le projet professionnel.** Dans cet esprit, l'articulation entre la formation scolaire et le parcours de formation en milieu professionnel est fondamentale : identification des compétences travaillées - préparation et exploitation des apprentissages réalisés en entreprise... Il s'agit de donner toute sa place à la formation en milieu professionnel en faisant résolument évoluer les « stages » pratiqués précédemment pour intégrer pleinement les périodes de formation en milieu professionnel dans le parcours de formation de l'élève.
- **Mettre en œuvre une formation dynamique et évolutive** permettant de proposer aux élèves une réelle capacité d'évolution dans l'accompagnement des changements très rapides auxquels l'entreprise est généralement confrontée. L'évolution des métiers, souvent liée aux techniques modernes de communication, est telle que les enseignements généraux et les enseignements professionnels doivent forger ensemble des compétences conçues comme une garantie contre une conception trop immédiatement utilitariste de la qualification obtenue au lycée.

- **Faire renouer les élèves avec l'expérience de la réussite**

Pour un nombre significatif d'élèves arrivant dans la voie professionnelle, la forme scolaire renvoie une image de difficulté et de vécu négatif. L'arrivée dans le nouveau monde du lycée et dans un nouveau groupe social constituent une opportunité pour (re)travailler le rapport à l'école et au savoir en mettant les élèves en réussite et en leur faisant faire « l'expérience de la réussite ».

- **Retravailler les compétences visées en partant d'où en sont les élèves.** Si les programmes restent la norme et s'il ne s'agit pas d'entrer dans une approche démagogique sans exigence, il est souhaitable de retravailler les compétences en mettant les élèves en réussite afin de casser la spirale de l'échec et de la démotivation. Il est possible, souhaitable et nécessaire d'utiliser le passage en voie professionnelle comme une rupture permettant de recréer des dynamiques personnelles d'apprentissage avec des objectifs à portée.
- **Développer la pédagogie du projet en le centrant sur les apprentissages à conduire.** Engager des projets d'activité qui auront été élaborés à partir des apprentissages visés permet d'engager des apprentissages efficaces, proposant des tâches complexes et s'inscrivant dans une réelle mise en activité de l'élève. Loin de se réduire à un surplus de motivation, la pédagogie du projet peut être un levier efficace pour peu que les apprentissages restent au cœur des objectifs visés, qu'ils soient pris en compte dans l'ensemble des activités scolaires dans la classe et hors la classe et que l'élève soit pleinement acteur de ce projet.

## Actions phares

- 1 Systématisation d'un accueil spécifique des élèves arrivant en lycée professionnel.** Généralisation des entretiens d'accueil dès avant la rentrée, menés si possible avec deux professeurs (enseignement général et professionnel). Cet entretien sera reconduit tout au long de l'année en fonction des besoins. Il gagnera à être exploité autant que faire se peut, dans la composition des classes et l'accompagnement personnalisé.
- 2 Développement du portfolio, véritable « feuille de route »** suivant l'élève dans son parcours, de l'accueil à la sortie de l'établissement. Le portfolio s'inscrit dans une démarche continuée qui contribue à l'acquisition des compétences et à leur évaluation. La démarche du portfolio favorise l'implication de l'élève dans le processus d'apprentissage. Elle contribue à son développement personnel et à l'acquisition d'habiletés sociales. Elle engendre des changements dans les pratiques des enseignants, permettant en effet d'identifier ce que l'élève apprend en dehors de l'école (formation formelle et informelle). Elle nécessite de mettre en place une démarche collaborative et coordonnée entre enseignants, élèves, familles, tuteurs pour accompagner l'élève dans une démarche réflexive et de décentrage afin de favoriser l'auto-évaluation et la conscientisation des apprentissages. Bien des établissements ont expérimenté avec satisfaction ce livret ou classeur personnalisé qui recueille les activités suivies par l'élève, indique les objectifs par période et sert de support à une démarche globale de formation.
- 3 Expérimentation d'accueils anticipés de collégiens.** Il s'agit de développer l'expérimentation de moments spécifiques ou de passerelles couvrant les dernières semaines de troisième et le premier mois de LP afin d'organiser au mieux l'accueil personnalisé des élèves de troisième et en particulier ceux venant de SEGPA dans les lycées professionnels dès les affectations connues, voire en amont pour les élèves se destinant aux formations professionnelles. Ces expérimentations devront veiller à ce que les fonctionnements présentés soient porteurs de motivation et ne soient pas contre-productifs. Des conventions entre les collèges et le lycée permettront de clarifier les responsabilités de chacun.
- 4 Professionnaliser les élèves dès la classe de seconde.** Il s'agit de donner aux élèves les moyens de s'impliquer plus directement et de rendre leur apprentissage plus concret. Afin d'aider au mieux les jeunes à percevoir et intégrer la spécificité de leur formation, il paraît intéressant de « créer » une entreprise au sein de la classe, en vue d'illustrer plus concrètement les concepts fondamentaux imposés par le référentiel. Cela permettra à l'enseignant de s'appuyer sur cette entreprise virtuelle tout au long des 3 années, et d'y revenir aussi souvent que cela lui sera nécessaire. Il ne s'agit pas de remplacer le programme par cette activité mais de transmettre « autrement » les compétences et savoir-faire.



### Faire l'épreuve de la réussite

Les équipes pédagogiques des sections et lycées professionnels montrent dans leur très grande majorité un fort investissement en direction des élèves pour les conduire sur la voie des apprentissages et de l'insertion professionnelle. Elles s'appuient sur une réelle expérience avec ce public spécifique ainsi que dans l'enseignement par compétence. Pour répondre aux besoins particuliers, ces équipes ont réfléchi à des dispositifs adaptés prenant fortement appui sur l'enseignement professionnel pour « former au travail, tout au autant qu'au métier ».

S'inscrivant dans la dynamique pédagogique portée par la voie professionnelle, les évolutions collectives engagées doivent être poursuivies et amplifiées pour répondre au défi qui nous est lancé : faire réussir des élèves marqués par un vécu scolaire négatif, accumulé tout au long de leur parcours scolaire précédent.

- S'il n'y a pas de réponse toute faite, nous ne sommes pas pour autant démunis ; certaines pratiques donnent des résultats intéressants. Il nous faut expertiser, mutualiser et développer les pistes prometteuses, explorées au sein des établissements tout en développant de nouvelles expérimentations engagées.
- La réflexion pédagogique collective au sein des établissements nécessite d'être approfondie pour :
  - analyser les démarches pédagogiques mobilisées ;
  - optimiser les enseignements collectifs en lien avec la personnalisation des aides ;
  - s'appuyer sur la dimension professionnelle pour mobiliser des situations d'apprentissage significatives ;
  - engager des projets d'apprentissages portés par des projets d'activités en prise avec le travail quotidien de la classe ;
  - revoir les modalités d'évaluation afin que le jeune puisse, en confiance, faire l'expérience de la réussite et mesurer ses progrès.

### Pistes de travail

- **Assurer les fondamentaux pour des élèves ayant subi des échecs malgré, souvent, de multiples dispositifs d'aide**
- **Faire de l'acquisition des fondamentaux une priorité partagée.** Indispensables à l'acquisition des autres connaissances, les « apprentissages de base » (lire écrire compter) doivent faire l'objet d'actions d'enseignement, de consolidation et de stabilisation en partant des acquis des élèves.
  - La mise en œuvre d'une évaluation diagnostique à l'entrée dans la voie professionnelle et l'appui sur le livret personnel de compétences du collège qui se généralise progressivement permettront d'engager des actions ciblées, essentielles pour consolider les acquis. Pour les élèves issus de SEGPA, l'équipe pédagogique du domaine professionnel s'appuiera également sur le livret d'évaluation spécifique aux champs professionnels.
  - Les apprentissages fondamentaux nécessitent d'être renforcés, tout particulièrement dans le cadre des enseignements généraux liés à la spécialité (152 heures sur trois ans) et dans le cadre de l'accompagnement personnalisé (210 heures sur les trois ans). Une grande vigilance est à apporter au volume d'enseignement du « lire, écrire, compter », qui doit être préservé quels que soient les parcours mis en œuvre.

• **Faire de la maîtrise de la langue une priorité absolue, partagée par tous les enseignants et éducateurs de l'établissement.** À la fois objet d'enseignement et outil d'apprentissage, la maîtrise de la langue relève nécessairement d'une action commune et convergente, notamment sur les points suivants :

- la maîtrise de l'oral et de la capacité d'expression de l'élève (communication, argumentation, présentation du point de vue, évocation...);
- l'acquisition d'une lecture suffisamment fluide et fiable pour pouvoir traiter les informations écrites ;
- la production d'écrit nécessitant, outre la maîtrise du geste graphique, des compétences de planification des idées et de mise en texte ;
- la maîtrise du fonctionnement de la langue ;
- l'acquisition d'un vocabulaire suffisant.

La formation d'un lecteur polyvalent et le développement de pratiques de lecture **nécessitent un investissement collectif** et des activités convergentes pour que lire et écrire ne se réduisent pas à des activités perçues comme relevant strictement du cours de français et risquant d'être rejetées car vécues comme uniquement scolaires.

• **Engager des évolutions pédagogiques de fond**

Parmi les évolutions pédagogiques de fond faisant l'objet de préconisations et d'accompagnements spécifiques des corps d'inspection, une importance toute particulière sera donnée :

- **à la mise en activité des élèves et à la mise en œuvre d'apprentissages exigeants** pour nourrir leur activité intellectuelle. Indispensable mais non suffisante, la mise en activité doit permettre de donner du sens aux apprentissages et d'aider les élèves à mettre en place des outils mentaux pour apprendre. Mais pour être productive, cette mise en activité doit déboucher sur l'acquisition et le transfert de compétences et non se résumer à la réalisation de la tâche. D'une façon générale, il nous faut faire prendre conscience à des élèves qui sont massivement dans le « faire », du sens des apprentissages (pourquoi ? pour faire quoi ?).
- **aux pratiques évaluatives dans leur diversité et leur complémentarité**, afin qu'elles puissent constituer des outils d'apprentissage (analyse des procédures, identification des points d'appui et des obstacles...) et permettent à l'élève de se situer par rapport aux attentes. Les pratiques d'auto-évaluation de l'élève et d'évaluation par contrat de confiance seront fortement développées.
- **à la mise en œuvre d'une pédagogie explicite** se proposant :
  - d'identifier pour chaque séance, les compétences visées et ce qui a été appris par les élèves en fin de séance en leur faisant formuler explicitement ce qu'ils ont compris ;
  - de travailler sur les représentations des élèves (avant et après l'apprentissage) ;
  - de mobiliser les **apprentissages cognitifs** à l'œuvre dans tout apprentissage. Un travail régulier de la « métacognition » (formulation par l'élève de comment il s'y est pris) et de la mémorisation (reformulation par l'élève de ses acquis) sont fortement recommandés et feront l'objet de propositions concrètes. La rédaction régulière de synthèses et de résumés (plus faciles à retenir) sera privilégiée.

- **aux gestes professionnels des enseignants**, qui doivent pouvoir faire cours en exploitant la vie de la classe et la vie professionnelle pour ancrer les apprentissages (par exemple : écrits fonctionnels). Il s'agit de mener des apprentissages progressifs, inscrits dans les programmes, tout en saisissant l'inattendu de la classe pour l'exploiter au mieux. Il s'agit également pour les enseignants de pouvoir passer de la multiplicité des activités et du spontané à la conceptualisation par les élèves et au transfert des acquis dans d'autres tâches et situations. Le positionnement pédagogique de l'enseignant équilibrant bienveillance et exigence fera également l'objet d'une attention spécifique.

- **Assurer une réelle personnalisation des aides pédagogiques**

Tout au long de sa scolarité au collège, l'élève a suivi de multiples dispositifs d'aide et de soutien dont l'efficacité n'a pas toujours été à la hauteur de l'investissement des enseignants. Il s'agit donc de réellement personnaliser les aides et accompagnements :

- en sollicitant les diverses fonctions de l'accompagnement personnalisé (anticipation sur les obstacles – consolidation – remédiation - préparation d'évaluations...) et en proposant diverses activités (mobilisation des acquis- renforcement cognitif - activités de projet...) qui échappent à la seule reproduction de ce qui a été vécu en classe. Mise en place très progressivement depuis trois ans, la personnalisation des aides et accompagnements doit permettre de mieux prendre en compte les besoins de chacun, pour peu que l'analyse des besoins soit précise et opérationnelle.
- en renforçant l'articulation entre ce qui se fait en classe et ce qui se fait pendant les temps d'accompagnement, en amont (objectifs) comme en aval (réinvestissement).
- en y associant étroitement l'élève tant dans l'identification des besoins (entretiens de positionnement), dans la définition des objectifs poursuivis (contractualisation avec l'élève) que dans leur atteinte (auto-évaluation – autositionnement). La mise en œuvre d'un **portfolio** permettra de constituer une mémoire des aides proposées et de leurs effets.

Le développement de l'accompagnement personnalisé, pour tous et pour chacun en fonction de ses besoins, fera l'objet d'une attention particulière de l'encadrement. Il donnera lieu à une réflexion académique permettant de faire le point sur l'existant et de définir des axes de progrès. L'accompagnement des équipes sera renforcé.

- **Faire vivre une dynamique de projet**

Vecteur puissant pour susciter les apprentissages, le recours à une pédagogie du projet est une pratique de plus en plus répandue qui méritera d'être développée :

- en assurant une claire lisibilité de ces projets pour les élèves comme pour les enseignants et les familles, afin que les objectifs d'apprentissage portés par ces projets soient clairement perçus par chacun.
- en favorisant l'articulation entre le travail en classe, les projets liés à la spécialité et l'accompagnement personnalisé afin de favoriser une approche globale ayant du sens.
- en développant les pratiques culturelles et artistiques afin de donner, par la pratique et la fréquentation du patrimoine, des références culturelles partagées. Fortement impliquée dans cette dynamique, la DAAC (délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle) est à la disposition des établissements pour faire connaître les ressources possibles et accompagner les projets.

- en évitant toute réduction du projet d'apprentissage au projet d'activité. Ne nous y trompons pas, le projet d'activité résulte du projet d'apprentissage, qui est premier. La pédagogie du projet ne saurait se limiter à un surplus de motivation, sans contenu d'apprentissage.
- en évitant toute juxtaposition entre des « activités projet » et des « activités de classe » distinctes.

Chacun de ces projets méritera d'être valorisé au moyen de réalisations et de témoignages écrits accessibles en ligne (site des établissements).

## Actions phares

### 5 **La réflexion académique sur les pratiques pédagogiques en voie professionnelle sera dynamisée.**

- Une équipe académique de recherche et d'animation associant des inspecteurs, des formateurs, des chercheurs et des praticiens sera mise en place.
- Un appel à l'expérimentation sera spécifiquement lancé auprès des établissements avec l'accompagnement de la MAPIE (mission académique pédagogie innovation expérimentation).
- Dans le cadre de la mise en place de la réforme, l'accompagnement personnalisé fera l'objet d'une évaluation d'ensemble afin d'apprécier ses effets et de dégager les points d'appui et les difficultés observées.
- Un observatoire académique des pratiques sera constitué. Il exploitera les visites d'inspection conduites en lycée ou section d'enseignement professionnel afin d'analyser les pratiques pédagogiques, d'en dégager les points forts et les axes de progrès.

### 6 **Un document académique constituant des points de vigilance et des recommandations pour la mise en œuvre d'une pédagogie de la réussite sera élaboré et communiqué aux équipes.** Ce document permettra de nourrir la réflexion pédagogique commune des équipes de l'établissement ; il pourrait utilement faire l'objet d'un conseil pédagogique.

### 7 **Lors de la semaine de l'enseignement professionnel organisée en début du troisième trimestre, des initiatives seront prises en direction de l'encadrement pédagogique : inspecteurs et équipes de direction.**

- Un forum des pratiques innovantes permettra d'interroger et de mutualiser les « bonnes pratiques ».
- Un séminaire académique se tiendra afin de dégager des pistes pédagogiques éprouvées et de renforcer le pilotage partagé.

**8 L'expérimentation d'évaluations par contrat de confiance, le recours à l'évaluation formative et le développement de l'auto-évaluation seront engagés pour lutter contre la « constante macabre ».** Les pratiques d'évaluation feront l'objet d'une attention particulière des corps d'inspection et donneront lieu à des observations spécifiques.

**9 La formation des enseignants et l'accompagnement des établissements seront renforcés.**

- Un plan de formation des professeurs contractuels sera élaboré afin d'apporter une formation pédagogique de base à ces enseignants qui représentent près de 23 % du corps enseignant exerçant en lycée professionnel.
- L'accompagnement à la prise de fonction des professeurs stagiaires sera développé spécifiquement en accentuant la formation pratique.
- Un accompagnement multicatégoriel sera proposé aux établissements qui le demandent dans le cadre des formations de proximité.

**10 Les lycées professionnels et les sections d'enseignement professionnel seront associés à l'ensemble des actions engagées dans le champ de la maîtrise de la langue.** Depuis deux ans, des actions sont engagées en collège pour renforcer les acquis langagiers. Ces projets ont vocation à s'étendre à la voie professionnelle selon des modalités à adapter aux réalités des lycées professionnels.

- Des outils seront élaborés et proposés aux enseignants pour développer l'oral en situation professionnelle et personnelle (langage d'argumentation, d'évocation - construction du discours...).
- Le développement des pratiques de lecture et d'écriture sera poursuivi sous des formes diverses : recommandations pour renforcer la maîtrise de la langue dans l'ensemble des domaines d'activité, travail spécifique avec les professeurs documentalistes... **Un concours académique** sera créé à destination de l'ensemble des établissements scolaires du second degré pour inciter les élèves et les classes volontaires à produire des récits écrits et à les oraliser. Les textes choisis seront ensuite mis à la disposition des établissements.
- Les professeurs documentalistes bénéficieront de regroupements thématiques pour engager une réflexion spécifique sur le lire/écrire en voie professionnelle.

**11 Les projets fédérateurs, intégrés aux apprentissages, seront encouragés.** Ainsi les « classes entreprises », les projets citoyens, les projets culturels que les établissements souhaitent engager gagneront à être mutualisés et valorisés au sein de l'établissement. Si besoin, la DAAC (délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle) apportera son expertise à la mise en œuvre des projets culturels.

Une politique d'ensemble concourant efficacement à la réussite de tous ne peut faire l'économie d'une réflexion sur :

- le temps d'enseignement et son alternance avec les périodes de formation en milieu professionnel ;
- l'articulation entre les enseignements collectifs et les réponses personnalisées ;
- la complémentarité entre les parcours établis et les passerelles à construire ;
- la perception de l'établissement par les élèves et leurs familles.

## ***Oser l'équipe pédagogique en respectant l'identité professionnelle de chacun***

Un travail d'équipe assurant continuité et progressivité dans les apprentissages, cohérence dans les approches et cohésion sur les objectifs et les attitudes au sein des différentes équipes est nécessaire pour :

- faire passer les élèves d'une perception de relégation à une identification positive tant envers l'établissement scolaire que vis-à-vis de son propre projet scolaire et professionnel ;
- faire l'expérience d'un lieu scolaire promouvant responsabilisation et autonomie ;
- vivre des apprentissages réussis ;
- s'engager dans une dynamique de progrès avec des objectifs identifiés à court et moyen termes.

## **Pistes de travail**

### **• Renforcer la dimension collective**

Dans la voie professionnelle, davantage encore qu'ailleurs, la dimension collective est fondamentale pour engager des actions cohérentes, accompagner les élèves efficacement et adopter des attitudes éducatives convergentes.

- **Renforcer et institutionnaliser les liens entre les professeurs d'enseignement général et les professeurs d'enseignement professionnel**, tant en ce qui concerne la formation de l'élève, son parcours professionnel que sa prise en charge éducative. Dans cet esprit, des initiatives doivent être prises au sein des établissements pour favoriser une prise en charge globale de l'élève : les professeurs d'enseignement général doivent être associés au parcours de formation en milieu professionnel (contenus de formation - réalité des formations vécues par les élèves) comme les professeurs d'enseignement professionnel doivent contribuer à la mobilisation des acquis des élèves.
- **Intégrer pleinement le parcours de formation en milieu professionnel à la formation de l'élève**. Cela suppose une mobilisation de l'ensemble de l'équipe pour accompagner les élèves dans la recherche de terrains de formation. Rappelons que si l'élève doit être actif dans la recherche de terrains de formation, cette responsabilité éducative relève pleinement de la responsabilité de l'équipe pédagogique.
- **Conduire une réflexion d'ensemble dans le cadre du projet d'établissement**, pour que celui-ci soit un lieu de mutualisation, d'échange sur les pratiques et de ressources. À cette fin, une réflexion collective gagnera à être menée sur la formation continuée afin qu'elle s'inscrive dans la logique du projet d'établissement.
- **Accueillir spécifiquement les enseignants nouvellement nommés dans l'établissement et les enseignants débutant dans le métier**. Ils pourront utilement bénéficier d'un accompagnement spécifique au sein de l'établissement.

- **Articuler étroitement le pédagogique et l'éducatif**

Pleinement associée au fonctionnement pédagogique de l'établissement, l'action éducative ne saurait se réduire à la discipline générale de l'établissement. La construction des compétences sociales et civiques, l'acquisition de l'autonomie et le développement de l'initiative, comme l'obtention d'un climat scolaire serein propice aux apprentissages, nécessitent un engagement de tous les adultes de l'établissement. Des valeurs partagées, des attitudes cohérentes de tous les personnels, l'absence d'écart entre ce qui est exigé et ce qui est réellement mis en œuvre... sont essentielles pour garantir la qualité de l'action éducative collective.

- **Mettre en œuvre une politique éducative partagée au sein** du lycée pour créer une identité positive de l'établissement et favoriser un réel sentiment d'appartenance à la communauté éducative. Un projet éducatif collectif nécessite d'être élaboré et intégré au projet d'établissement. L'engagement des élèves nécessite d'être fortement développé (activités associatives – CVL - délégués...) ce qui exige que les élèves soient réellement associés à la vie de l'établissement (emplois du temps - gestion de la Maison des lycéens - charte éducative...). Dans le même esprit, **les journées avec « tenue professionnelle exigée »** gagneront à être développées pour peu que ces journées soient le fruit d'un engagement partagé et que les enseignants s'impliquent également dans cette pratique collective.

- **Apporter une attention toute particulière à la prévention de l'absentéisme, comme à celle du décrochage en favorisant un engagement collectif des équipes.** Le suivi des absences, le lien avec les familles, la contractualisation et le tutorat des élèves les plus fragiles, la mise en œuvre de dispositifs permettant un suivi personnalisé des élèves en grande difficulté ne vont pas de soi et nécessitent un investissement particulier des équipes de direction, de vie scolaire et des équipes enseignantes.

**Mais cet effort collectif ne sera guère productif si les effets induits par le fonctionnement même de l'établissement favorisent l'absentéisme et le décrochage ;** c'est notamment le cas des exclusions de cours et des refus d'élèves en cours aux motifs les plus divers. Avant de mettre en œuvre des dispositifs spécifiques, toute action de prévention de l'absentéisme et du décrochage doit interroger le fonctionnement pédagogique de la classe et de l'établissement afin de créer les conditions permettant de maintenir l'élève dans la dynamique d'un enseignement collectif. Si des passerelles et des aménagements personnalisés sont nécessaires, ceux-ci ne doivent pas conduire à externaliser le traitement de la difficulté scolaire.

- **Associer le pédagogique et l'insertion professionnelle**

L'insertion professionnelle fait partie des missions de l'École. Rédiger un curriculum vitae, une lettre de motivation, rechercher un emploi, se préparer à un entretien d'embauche, identifier les organismes d'insertion professionnelle... sont des compétences qui doivent se travailler au cours de la scolarité. Ce champ de compétence doit pouvoir être mis en œuvre au sein de la voie professionnelle en liant apprentissages scolaires et situation préprofessionnelle. La participation des professionnels à ces moments fondateurs doit pouvoir être encouragée et les technologies de la communication largement utilisées : l'analyse des vidéos, notamment, constitue un moment particulièrement formateur qui pourra être optimisé avec la participation d'un DRH ou d'un professionnel.

- **Optimiser l'organisation de l'établissement**

Résultant de contraintes diverses, le fonctionnement de l'établissement définit un cadre commun de fonctionnement permettant de mettre en œuvre les enseignements collectifs et l'accompagnement personnalisé. Il doit également organiser, si besoin, des passerelles et des parcours personnalisés pour traiter des situations particulières.

### • **Resserrer les liens entre l'entreprise et le lycée**

La période en entreprise n'est pas un moment isolé et déconnecté de la formation au lycée : elle contribue à renforcer, à compléter, à préciser les acquisitions réalisées dans l'établissement. Pour que cela soit pleinement effectif, il est nécessaire de mettre au point des documents pédagogiques simples qui aideront l'élève à observer et agir dans le milieu professionnel et qui, au retour, seront le support de l'exploitation pédagogique des activités et découvertes réalisées en entreprise. L'exploitation pédagogique des découvertes et des acquis de l'élève en entreprise concerne toutes les disciplines.

La mise en place de relations solides entre l'entreprise et le lycée par la signature de conventions de partenariat facilite la recherche des lieux de formation en milieu professionnel. L'intervention de professionnels permet également :

- pour les élèves, de conforter leur projet professionnel en découvrant la réalité de l'entreprise, son environnement socio-économique ainsi que la diversité des métiers et des emplois afin de faire évoluer leurs représentations ;
- pour les enseignants, d'actualiser leur information et d'ajuster ainsi leur enseignement.

### • **Repenser les temps et les rythmes scolaires**

La segmentation des temps de formation (cours, Contrôle en Cours de Formation, Période de Formation en Milieu Professionnel...) doit pouvoir être compensée par une modularisation du temps scolaire avec des objectifs d'apprentissage plus clairement identifiés. La mise en place des PFMP implique une continuité pédagogique entre l'établissement scolaire et l'entreprise pour que soit assurée l'intégration de ce temps de formation au projet pédagogique.

### • **Mieux intégrer le contrôle en cours de formation dans le cursus de formation**

Élargi depuis peu à plusieurs disciplines, le CCF ne devrait pas donner lieu à des épreuves spécifiques, encore moins à des examens blancs qui n'ont aucun sens et sont contraires à la logique même du CCF. L'intégration des CCF dans la formation doit faire l'objet d'une réflexion de l'ensemble des équipes. On cherchera à appliquer au mieux les principes fondamentaux du CCF (notion de candidat prêt à être évalué). Le CCF s'intègre naturellement dans le processus de la formation. Le formateur évalue, quand c'est possible et sans interrompre ce processus, les élèves qui sont réputés avoir atteint les compétences et connaissances visées par la situation d'évaluation. Parce qu'il se déroule pendant la formation et non à l'issue de celle-ci, le CCF permet de rétroagir sur la formation. Les situations d'évaluation peuvent donner lieu à des synthèses qui aident le candidat à se situer dans sa formation et constituent pour lui un élément de motivation.

### • **Valoriser les réussites**

Toute réussite, même partielle mérite d'être reconnue. Or un nombre significatif d'élèves quittent le lycée professionnel sans avoir obtenu de diplôme. Les établissements sont encouragés à reconnaître des réussites partielles et valider des acquis réels, même s'ils sont encore insuffisants pour légitimer l'obtention du diplôme. Ainsi, la remise d'une attestation de compétences visera à expliciter, formaliser et valoriser l'expérience. Elle constituera un cadre utile pour la construction d'un projet professionnel et l'accès aux dispositifs de validation d'acquis d'expérience.



- **Engager une réflexion globale sur le « travail personnel » de l'élève**

Très souvent au cœur des attentes des professeurs, le travail personnel de l'élève fait cependant rarement l'objet d'un enseignement spécifique, comme si rédiger une fiche mémoire, apprendre une leçon, mémoriser une procédure, préparer une évaluation... allaient de soi. Une réflexion est à conduire au sein de chaque établissement tant sur les contenus du travail personnel que sur les lieux et sur les personnes ressources que le travail personnel suppose.

- **Développer la communication en direction des familles**

Grandes absentes, les familles des élèves de la voie professionnelle sont rarement mobilisées. Ayant eu à vivre le parcours scolaire souvent difficile de leur enfant, ces familles ne sont pas d'emblée proches de la culture scolaire. Pourtant, leur mobilisation est essentielle pour accompagner leur enfant dans l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. Même si ce n'est pas simple, un travail collectif est à réaliser au sein des établissements de la voie professionnelle pour associer les familles au parcours scolaire de leurs enfants : explicitation du fonctionnement de l'établissement - accompagnements spécifiques lors des dispositifs – valorisation des réussites et des projets. Si l'établissement est souvent prompt à « convoquer » les familles quand l'élève ne correspond pas aux attentes de ses professeurs, il est moins fréquent que ces familles soient invitées à partager des moments de satisfaction collective. La dimension professionnelle est pourtant souvent un excellent levier pour valoriser des activités ou des évolutions de leur enfant (réalisation de projets, tenue professionnelle, cérémonies de rentrée avec remise officielle d'un objet symbolique en lien avec le métier...).

## Actions phares

- 12 Chaque établissement intégrera dans le projet d'établissement, une politique éducative permettant de créer une dynamique collective partagée et de renforcer la cohérence éducative globale.** Les IPR EVS accompagneront tout établissement qui le souhaite en réalisant un audit concernant le climat scolaire et l'action éducative.
- 13 L'engagement des élèves dans la vie du lycée sera valorisé sous des formes variées :** remise de diplômes - prix académique de l'engagement - fête des talents - prix de l'éducation - prix de la vocation scientifique et technique des filles... Les familles seront systématiquement associées à toute valorisation des projets et des progrès des élèves.
- 14 La généralisation et la professionnalisation des GAIN seront poursuivies et renforcées.** Pour autant, un effort d'information des équipes enseignantes est indispensable pour que cette instance soit clairement identifiée et que le suivi entre les actions spécifiques mises en œuvre (contrat d'aide - tutorat...) et ce qui est fait en classe soit assuré.
- 15 Une formation spécifique des personnels de direction affectés en voie professionnelle sera élaborée et engagée dès le début d'année** afin d'accompagner la prise de poste dans la voie professionnelle. Dans le même esprit, une information spécifique sera conduite en direction des CPE prenant un poste en voie professionnelle.

## Un plan académique décliné localement

Inscrit dans le projet académique qui assure la cohérence d'ensemble des actions menées et des dispositifs engagés, le plan de lutte contre la difficulté scolaire prend appui sur les actions engagées au plan local ; il propose des orientations pédagogiques, des préconisations et des actions phares à adapter à la réalité de l'établissement... Il engage une dynamique collective, essentielle pour fédérer et nourrir les actions entreprises localement.

## Un plan évolutif

Construit à partir de l'analyse de l'existant, il a été élaboré par un groupe de travail réunissant des inspecteurs, des chefs d'établissement et des professeurs. Ce plan qui résulte de nombreux échanges avec des équipes de lycées professionnels et de SEP se nourrit des réalisations menées dans les établissements.

Ce plan de lutte contre la difficulté scolaire dans la voie professionnelle se veut opérationnel. Il trace des priorités, regroupe des recommandations et propose des actions phares destinées à engager des dynamiques de travail collectif. Il se veut aussi évolutif et devra pouvoir être actualisé chaque année en fonction du bilan des actions engagées.

Fondamentalement, ce plan est un outil de travail collectif pour mobiliser les équipes, fédérer les actions engagées et constituer un cadre de cohérence. Il s'agit dans la voie professionnelle, comme ailleurs, de tout faire pour assurer la réussite de tous et n'oublier personne au bord du chemin !

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

académie  
Créteil



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## Rectorat de l'académie de Créteil

4, rue Georges Enesco - 94010 Créteil cedex

Tél. : 01 57 02 60 00

[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

